

COMMUNE DE SAINTE CECILE D'ANDORGE**Compte rendu de séance du Conseil Municipal****Séance du vendredi 17 juillet 2026**

à 18h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jacques **PÉPIN**, Maire.

Membres présents : Jacques **PEPIN**, Dominique **BONNET**, Joris **MICHEL**, Dominique **PANTEL**, Emilie **MAURIN**, Sylvette **PIALAT**, Jean-François **FUMEL**, Philippe **FALCHETTI**, Frédéric **PHILIBERT**, Andrée **RIGAUD**, Sandrine **LEYRIS**, Eléonore **PERRIN**, Pascal **BRAHY**.

Membres représentés : Delphine **BLADOWSKI** par Dominique **BONNET**, Stéphanie **FALCHETTI** par Sandrine **LEYRIS**.

Membres absents : -

Secrétaire de séance : Dominique **BONNET**

Le quorum étant réuni, Monsieur le Maire, ouvre la séance à 18h00.

Nombre de présents : **13**

Votes par procuration : **2**

Absents excusés : **0**

FIXATION DES MODALITES D'ORGANISATION DES QUESTIONS ORALES LORS DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire expose que les communes de moins de 1000 habitants ne sont pas dans l'obligation d'adopter un règlement intérieur du conseil municipal.

Il propose néanmoins de délibérer sur une nouvelle réglementation relative aux questions orales posées en conseil municipal. L'organisation de ces interventions permettrait d'instruire convenablement les sujets soulevés.

Désormais, toute question orale devra être formulée par écrit (courrier ou mail) et transmise au Maire au moins deux jours francs avant la date de la séance. Les questions parvenues hors délai seront reportées à l'ordre du jour de la séance suivante.

Les questions doivent porter sur des affaires relevant de la compétence de la commune ou de l'intérêt local.

Elles sont examinées en fin de séance, après épuisement de l'ordre du jour et ne donnent lieu à aucun débat ni aucun vote. Le Maire ou les élus délégués pourront y apporter une réponse.

Monsieur le Maire accorde toutefois une souplesse en précisant que s'il détient les réponses nécessaires le jour du conseil, la question pourra être posée.

Pascal **BRAHY** soutient le fait qu'une telle réglementation empêche la spontanéité des questions que les élus souhaiteraient poser. Il admet toutefois ce délai de réponse si Monsieur le Maire l'estime nécessaire. Sandrine **LEYRIS** précise que Monsieur le Maire devra également assurer la transmission des documents nécessaires au débat des questions à l'ordre du jour dans le délai réglementaire des 3 jours francs avant la date de la séance.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Le Maire rappelle la présence de 3 agents au niveau de l'école : une Atsem, une cantinière et une accompagnatrice aux transports scolaires. Ces contrats sont annualisés, deux CDD dont un CDI, celui de l'ATSEM.

Le contrat à durée déterminée de l'accompagnatrice se termine le 31 août. Le Maire propose son renouvellement jusqu'au 31 août 2027, pour une durée hebdomadaire de 4.72 heures.

Il en va de même pour la nouvelle cantinière qui sera recrutée à la rentrée de septembre pour une durée hebdomadaire de 13.41 heures. Cette dernière possède un CAP petite enfance, un BAFA et une expérience concluante au sein d'une autre commune.

Le Maire ajoute qu'un agent en CDD saisonnier sera recruté pour effectuer les ménages de la mairie, répartis sur 6 heures en juillet et 6 heures en août.

Sandrine LEYRIS fait remarquer la distance de la commune de résidence de la nouvelle cantinière avec Ste Cécile.

Le Maire explique que cela ne constitue pas un inconvénient pour cette dernière.

Sandrine LEYRIS fait remonter les mécontentements de certains administrés à propos des toilettes publiques sales et le nettoyage effectué de sa propre initiative pour celles du village.

Le Maire souligne les difficultés d'organisation du fait des absences de certains agents et s'engage à faire intervenir un remplaçant.

Pascal BRAHY souhaite savoir quel agent effectuait le ménage jusqu'à présent. Monsieur le Maire répond qu'il s'agissait d'un cantonnier.

Le Maire ajoute qu'il ne souhaite plus d'embauches intrafamiliales au sein de la mairie afin d'éviter tout problème relationnel.

Adopté à l'unanimité

CONVENTION PORTANT SUR UN GROUPEMENT DE COMMANDES ALES AGGLOMERATION POUR LA FOURNITURE DES REPAS CANTINE

Le marché public conclu avec le fournisseur des repas cantine, Terres de cuisine, prend fin cet été.

Alès agglomération propose ainsi d'adhérer au prochain groupement de commandes réunissant plusieurs communes afin d'engager une nouvelle mise en concurrence.

Il est rappelé que si le nouveau prestataire ne convient pas, il sera possible de résilier son contrat.

Rappel du tarif des repas cantine pour la commune (avec terres de cuisine) : 4.12 € TTC.

Rappel du tarif des repas cantine pour les parents : 3.65 € pour 1 enfant, 1.90 € pour le 2^{ème} enfant.

Dominique BONNET expose les démarches effectuées auprès du collège du Collet Dèze qui serait en mesure de fournir les repas cantine à la commune.

Jean-François FUMEL s'interroge sur le transport de ces repas. Dominique BONNET suggère que ce soit la cantinière qui s'en occupe. Emilie MAURIN propose les secrétaires.

Le coût pour la collectivité sera avant tout étudié, frais kilométriques et prise en charge de l'assurance du véhicule de l'agent pour les trajets professionnels.

Le Maire ajoute que cette question devra être attentivement étudiée avant de se désengager du prestataire Alès Agglomération car à l'heure actuelle les repas sont livrés par le fournisseur lui-même, ce qui est relativement simple pour la Commune.

Il est ajouté que les repas cantine fournis par Terres de cuisine ne sont absolument pas appréciés des enfants.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire rappelle qu'il faut réviser le Plan Communal de Sauvegarde.

Dominique BONNET annonce les quelques personnes qui seraient proposées sur l'organigramme d'intervention et les entreprises pouvant aider, mais il faudra y travailler conjointement.

Eléonore PERRIN se félicite du retour positif et encourageant de la première fête de la musique, basée notamment sur l'envie de se rassembler.

Le prochain évènement est celui du traditionnel grand prix de la chanson qui se tiendra à la haute levade, le samedi 25 juillet. Une buvette offrant la possibilité de se restaurer est prévue.

Ensuite, les festivités marqueront une courte pause au mois d'août, le film proposé chaque été par Alès Agglo ayant été accordé à une autre commune.

Il faudra préparer l'inauguration de la nouvelle salle pluriactivités de la haute levade en septembre.

La prochaine lettre aux administrés est envisagée pour l'automne ainsi qu'un projet de film à l'étude.

Il est rappelé l'exposition organisée à l'église par l'AEP le 31 juillet, suivi de son repas le 7 août.

Dominique PANTEL évoque la nécessité d'entretenir la route de Jaumitre et celle de Chamclos.

Philippe FALCHETTI informe le Maire de l'absence de retour de la gendarmerie pour l'inscription des nouveaux référents de quartier.

Un flyer sensibilisant la population aux obligations légales de débroussaillage et feux de forêt a été distribué dans les boîtes aux lettres en même temps que celui annonçant le grand prix de la chanson.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait à Sainte Cécile d'Andorge, le 17 juillet 2026.

Signature du président de séance, Jacques PEPIN, Maire	Signature du secrétaire de séance, Dominique BONNET, Adjointe au Maire
 	 

